



Assemblée générale

Distr. générale
2 mai 2017
Français
Original : anglais

Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

New York, 5-9 juin 2017

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

**Organisation des travaux, notamment constitution
des organes subsidiaires, et autres questions
d'organisation**

Questions d'organisation et de procédure

Note du Secrétariat

1. Les propositions énoncées dans la présente note ont été formulées sur la base de la résolution 70/303 du 9 septembre 2016.

I. Élection du Bureau

2. La Conférence élit deux présidents et les autres membres du Bureau conformément à son règlement intérieur. Ainsi que le stipule l'article 6, les membres suivants du Bureau sont élus parmi les représentants des États participants : 2 présidents, l'un des Fidji et l'autre de la Suède, qui président séparément, 13 vice-présidents¹, dont un qui est désigné rapporteur général, et 1 président de la grande commission créée en application de l'article 46. Ces membres sont élus de manière à assurer la représentativité du Bureau. La Conférence peut également élire les autres membres du Bureau qu'elle juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

* A/CONF.230/1.

¹ Trois vice-présidents sont issus de chacun des groupes suivants : États d'Afrique; États d'Asie et du Pacifique; États d'Europe orientale; États d'Amérique latine et des Caraïbes; États d'Europe occidentale et autres États. Par suite de l'élection des deux présidents, il est attribué toutefois une vice-présidence de moins aux régions auxquelles appartient chacun des présidents.



II. Adoption du Règlement intérieur

3. La Conférence adopte son règlement intérieur. Le Règlement intérieur provisoire, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/303, figure dans le document A/CONF.230/2.

III. Adoption de l'ordre du jour

4. La Conférence sera saisie, pour adoption, de l'ordre du jour provisoire (A/CONF.230/1), comme le recommande l'Assemblée générale dans sa résolution 70/303.

IV. Organisation des travaux

A. Dates et lieu

5. La Conférence se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, États-Unis d'Amérique, du 5 au 9 juin 2017. Le thème global de la Conférence sera « Nos océans, notre avenir : forger des partenariats pour la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 14 ». Dans sa résolution 70/303, l'Assemblée générale a encouragé la participation à la Conférence au plus haut niveau possible.

B. Séances plénières

6. La Conférence comportera en tout huit séances plénières qui se tiendront comme suit :

Lundi 5 juin, de 10 à 13 heures;

Mardi 6 juin, de 10 à 13 heures et de 15 à 18 heures;

Mercredi 7 juin, de 10 à 13 heures et de 15 à 18 heures;

Jéudi 8 juin, de 15 à 18 heures;

Vendredi 9 juin, de 10 à 13 heures et de 15 à 18 heures.

7. Toutes les séances plénières se tiendront dans la salle de l'Assemblée générale.

8. La séance plénière marquant l'ouverture officielle de la Conférence, qui se tiendra dans la matinée du lundi 5 juin, sera consacrée à l'examen de toutes les questions de procédure et d'organisation, dont l'élection des deux présidents de la Conférence, l'adoption du Règlement intérieur et de l'ordre du jour, l'élection du Bureau, la création éventuelle d'organes subsidiaires, la nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs, les dispositions concernant l'établissement du rapport de la Conférence et les questions diverses. Les présidents de la Conférence, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil économique et social et le Secrétaire général de la Conférence feront des déclarations à la séance d'ouverture.

9. Les huit séances plénières seront consacrées aux déclarations lors du débat général. La liste des orateurs des débats généraux sera établie dans l'ordre des demandes d'inscription, conformément au protocole habituel selon lequel les chefs d'État et de gouvernement prennent la parole en premier, suivis des autres chefs de

délégation. L'Union européenne sera inscrite sur la liste des orateurs. Il est proposé de limiter la durée de chaque déclaration orale à cinq minutes. La liste des orateurs figurera dans le *Journal des Nations Unies*.

10. Conformément à la résolution 70/303 de l'Assemblée générale et si le temps le permet, des représentants d'autres organisations intergouvernementales, des membres associés de commissions régionales, des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies et des grands groupes et autres parties prenantes, notamment les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile, les établissements universitaires, la communauté scientifique, le secteur privé et les organisations philanthropiques, feront également des déclarations lors du débat général.

11. La séance plénière de clôture, qui se tiendra l'après-midi du vendredi 9 juin, devrait être consacrée à la présentation des rapports sur les dialogues de partenaires puis à l'adoption de l'« appel à l'action » et du rapport de la Conférence.

C. Dialogues de partenaires

12. La Conférence comportera sept dialogues de partenaires qui se tiendront parallèlement aux séances plénières, comme suit :

Lundi 5 juin, de 15 à 18 heures, sur le thème « Lutte contre la pollution marine »;

Mardi 6 juin, de 10 à 13 heures, sur le thème « Gestion protection, conservation et restauration des écosystèmes marins et côtiers »;

Mardi 6 juin 2017 de 15 à 18 heures, sur le thème « Réduction de l'acidification des océans et lutte contre ses effets »;

Mercredi 7 juin, de 10 à 13 heures, sur le thème « Pérennisation des pêches »;

Mercredi 7 juin, de 15 à 18 heures, sur le thème « Augmentation des retombées économiques pour les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés et accès aux ressources marines et aux marchés pour les petits pêcheurs »;

Jeudi 8 juin, de 15 à 18 heures, sur le thème « Approfondissement des connaissances scientifiques, renforcement des moyens de recherche et accélération des transferts de techniques marines »;

Vendredi 9 juin, de 10 à 13 heures, sur le thème « Amélioration de la conservation et de l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, par l'application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ».

13. Tous les dialogues de partenaires se tiendront dans la salle de conférence 4 et seront ouverts à tous les participants à la Conférence, auxquels des sièges seront assignés.

14. Chaque dialogue de partenaires sera présidé par deux coprésidents, l'un issu d'un pays en développement et l'autre d'un pays développé, qui seront nommés par les présidents de la Conférence. Pour chaque dialogue de partenaires, le Secrétaire général de la Conférence choisira un modérateur et jusqu'à quatre intervenants.

15. Les sept dialogues de partenaires seront interactifs et multipartites et auront pour objet la formulation de recommandations tendant à favoriser la mise en œuvre de l'objectif 14 des objectifs de développement durable, notamment par le renforcement de la coopération, en tirant parti des partenariats fructueux existants et

en stimulant la création de nouveaux partenariats novateurs et concrets. Les dialogues de partenaires débiteront par une table ronde, suivie d'un dialogue entre les participants. Les prises de parole au cours du débat seront limitées à trois minutes. Les participants sont encouragés à travailler tout particulièrement à l'élaboration de solutions concrètes pour résoudre les problèmes et combler les lacunes afférentes à la réalisation des cibles de l'objectif 14 en proposant des engagements volontaires, des partenariats ainsi que des recommandations de politique générale afin d'appuyer la réalisation de cet objectif.

16. L'ordre d'intervention des orateurs pour chaque dialogue de partenaires sera établi dans l'ordre des demandes d'inscription, en veillant à maintenir une répartition géographique équitable et en permettant une certaine souplesse en donnant la priorité aux États selon leur niveau de représentation, suivis des organisations intergouvernementales et autres entités, des membres associés des commissions régionales, des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, des grands groupes et des autres acteurs concernés. Il est prévu que 25 États et 15 autres participants soient invités à prendre la parole lors du débat de chaque dialogue de partenaires.

17. Les États et les membres associés des commissions régionales participant à la Conférence sont priés d'indiquer au secrétariat deux dialogues de partenaires au cours desquels ils souhaitent faire une déclaration, en précisant leur ordre de préférence, le nom, le titre et le degré de participation [aux soins de M^{me} Mary Muturi (courriel muturi@un.org)], au plus tard le vendredi 19 mai 2017. Les représentants d'organisations intergouvernementales et d'autres entités, d'institutions spécialisées et d'organisations apparentées et d'organes de l'Organisation des Nations Unies sont également priés d'indiquer au secrétariat deux dialogues de partenaires au cours desquels ils souhaitent faire une déclaration, en précisant leur ordre de préférence, le nom, le titre et le degré de participation [aux soins de M^{me} Federica Pietracci (courriel pietracci@un.org)] au plus tard le vendredi 19 mai 2017. Les représentants d'organisations non gouvernementales et d'autres grands groupes ainsi que les autres parties prenantes sont priés d'indiquer deux dialogues de partenaires au cours desquels ils souhaitent faire une déclaration en remplissant le formulaire disponible en ligne sur le site de la Conférence (oceanconference.un.org/stakeholderengagement), au plus tard le lundi 24 avril 2017. Des directives supplémentaires relatives aux dialogues de partenaires et aux notes conceptuelles seront publiées sur le site Web de la Conférence.

18. Les résumés des dialogues de partenaires seront présentés à la Conférence à sa séance plénière de clôture et figureront dans le rapport final sur les travaux de la Conférence.

D. Manifestation spéciale à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de l'océan

19. La manifestation spéciale à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de l'océan se tiendra le 8 juin 2017, de 10 heures à 13 heures, et divers débats seront organisés afin de mettre en avant les merveilles de notre « planète bleue », les sciences océaniques et l'exploration. Des exemples des bénéfices de la réalisation des objectifs de développement durable, de la contribution des jeunes au développement durable et de la gestion des océans seront présentés. De plus amples renseignements concernant cette manifestation spéciale seront disponibles sur le site Web de la Conférence. La délégation de chaque État participant à la Conférence et celle de l'Union européenne auront deux sièges chacune : un siège à une table et un siège de conseiller. Les délégations pourront avoir des sièges supplémentaires, dans

l'ordre où les demandes auront été présentées, tandis que les observateurs auront accès à des places réservées assises, selon le même principe.

E. Grande commission

20. La grande commission créée conformément à l'article 46 du Règlement intérieur de la Conférence se réunira, s'il y a lieu, parallèlement aux séances plénières, exception faite des séances d'ouverture et de clôture. Elle sera chargée de régler toutes les questions en suspens.

F. Calendrier des travaux de la Conférence

21. Un projet de calendrier des travaux de la Conférence figure en annexe au présent document. Des renseignements à jour seront publiés sur le site Web de la Conférence et communiqués quotidiennement dans le *Journal* de la Conférence.

G. Organisation des réunions, réunions parallèles et autres manifestations liées à la Conférence

22. Les réunions se tiendront de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Afin d'exploiter au mieux les ressources disponibles, il est essentiel que toutes les réunions commencent à l'heure prévue.

23. Les réunions parallèles et autres manifestations, notamment celles des grands groupes et autres parties prenantes, se tiendront aux mêmes heures que les séances plénières et les dialogues de partenaires, en fonction de l'espace disponible. L'interprétation n'y sera assurée que si les services compétents sont disponibles.

24. Des manifestations parallèles – exposés, séminaires, ateliers et réunions-débats sur des questions liées à la mise en œuvre de l'objectif 14 des objectifs de développement durable – seront organisées par les participants à la Conférence. Les directives concernant l'organisation de ces manifestations et leur calendrier seront mis en ligne sur le site Web de la Conférence.

V. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

25. L'article 4 du Règlement intérieur de la Conférence dispose qu'une commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres doit être nommée au début de la Conférence. Elle examinera les pouvoirs des représentants et fera immédiatement rapport à la Conférence.

VI. Participants

26. La participation des États Membres de l'ONU, des membres des institutions spécialisées et des parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, des organisations intergouvernementales et autres entités qui ont été invitées à titre permanent par l'Assemblée générale à participer, en qualité d'observateurs, aux sessions et travaux de l'Assemblée, des membres associés des commissions régionales, des institutions spécialisées et organisations apparentées, d'autres organisations intergouvernementales, des organes de l'ONU, des organisations non

gouvernementales et des autres grands groupes sera régie par le Règlement intérieur de la Conférence.

VII. Secrétariat

27. Le Secrétaire général de la Conférence sera chargé de coordonner l'appui fourni par le Secrétariat à l'organisation de celle-ci, en coopération avec les représentants des deux présidents. En octobre 2016, le Secrétaire général de l'ONU a nommé le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales Secrétaire général de la Conférence.

VIII. Documentation

28. Conformément à la pratique établie lors de précédentes conférences des Nations Unies, la documentation officielle de la Conférence comprendra les documents parus avant, pendant et après celle-ci.

29. Toujours conformément à la pratique établie lors de précédentes conférences des Nations Unies et comme indiqué à l'annexe II de la résolution 70/303 de l'Assemblée générale, il est recommandé de faire figurer dans le rapport de la Conférence les décisions prises, notamment l'« appel à l'action », un compte rendu succinct des débats et une présentation des travaux et des mesures prises en séance plénière.

30. Les résumés des séances plénières et des dialogues de partenaires ainsi qu'une liste des engagements volontaires annoncés à la Conférence en faveur de la mise en œuvre de l'objectif 14 des objectifs de développement durable devront également figurer dans le rapport de la Conférence.

31. On trouvera toute la documentation utile sur le site Web de la Conférence.

IX. Couverture médiatique

32. Le Département de l'information du Secrétariat établira des dossiers de presse à l'intention des journalistes couvrant la Conférence. En outre, des communiqués de presse seront publiés régulièrement à l'issue des séances plénières, des dialogues de partenaires et de la manifestation spéciale organisée pour célébrer la Journée mondiale de l'océan et des autres manifestations. On trouvera toute la documentation utile sur le site Web de la Conférence.

33. Les séances plénières, les dialogues de partenaires, la manifestation spéciale organisée pour célébrer la Journée mondiale de l'océan et les conférences de presse seront diffusés en direct dans la salle de presse. Le programme des points et conférences de presse sera annoncé le moment venu.

Annexe

**Projet d'organisation des travaux de la Conférence
des Nations Unies visant à appuyer la réalisation
de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver
et exploiter de manière durable les océans, les mers
et les ressources marines aux fins du développement durable**

New York, 5-9 juin 2017

Date et heure

Point de l'ordre du jour/programme

Lundi 5 juin**1^{re} séance plénière**

10 heures-13 heures	1	Ouverture de la Conférence
	2	Élection de deux présidents
	1	Déclarations liminaires
	3	Adoption du Règlement intérieur
	4	Adoption de l'ordre du jour de la Conférence
	5	Élection des membres du Bureau autres que les présidents
	6	Organisation des travaux, notamment constitution des organes subsidiaires, et autres questions d'organisation
	7 a)	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs
	8	Débat général

Dialogue de partenaires

15 heures-18 heures Dialogue de partenaires 1 : Lutter contre la pollution marine

Mardi 6 juin**2^e séance plénière**

10 heures-13 heures 8 Débat général

Dialogue de partenaires

10 heures-13 heures Dialogue de partenaires 2 : Gestion, protection, conservation et restauration des écosystèmes marins et côtiers

3^e séance plénière

15 heures-18 heures 8 Débat général

Dialogue de partenaires

15 heures-18 heures Dialogue de partenaires 3 : Réduction de l'acidification des océans et lutte contre ses effets

Mercredi 7 juin**4^e séance plénière**

10 heures-13 heures 8 Débat général

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour/programme</i>
Dialogue de partenaires	
10 heures-13 heures	Dialogue de partenaires 4 : Pérennisation des pêches
5^e séance plénière	
15 heures-18 heures	8 Débat général
Dialogue de partenaires	
15 heures-18 heures	Dialogue de partenaires 5 : Augmentation des retombées économiques pour les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés et accès aux ressources marines et aux marchés pour les petits pêcheurs
Jeudi 8 juin	
10 heures-13 heures	Manifestation spéciale à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de l'océan
6^e séance plénière	
15 heures-18 heures	8 Débat général
Dialogue de partenaires	
15 heures-18 heures	Dialogue de partenaires 6 : Approfondissement des connaissances scientifiques, renforcement des moyens de recherche et accélération des transferts de techniques marines
Vendredi 9 juin	
7^e séance plénière	
10 heures-13 heures	8 Débat général
Dialogue de partenaires	
10 heures-13 heures	Dialogue de partenaires 7 : Amélioration de la conservation et de l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
8^e séance plénière	
15 heures-18 heures	8 Débat général
	9 Rapport des dialogues de partenaires
	7 b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
	11 Document final de la Conférence
	12 Adoption du rapport de la Conférence
	13 Clôture de la Conférence